



Version	Créé le	Mise à jour	Créé par	Référence
2	03.01.2018	15.03.2023	Formdev	PGFOR

Programme de formation

SSIAP 2 - Module complémentaire pour les Sapeurs-Pompiers

Objectifs :

- Exercer la fonction de SSIAP 2 en prenant en compte les évolutions réglementaires et techniques
- Diriger le poste de sécurité lors des sinistres

Public concerné et prérequis :

- Sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, ou pompiers militaires de l'armée de terre, de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale, titulaires de la spécialité PRV1 ou du certificat de prévention, délivré par le ministère de l'intérieur
- Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- Savoir utiliser les règles de base de calcul
- PRV1 ou certificat de prévention du Ministère
- Être titulaire d'une attestation de secourisme (PSC de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité)
- Être apte physiquement, attesté par certificat médical de moins de trois mois

Qualification des intervenants :

- Titulaire du CQP dirigeant centre de formation
- Titulaire du CQP dirigeant de Société de Sécurité Privée
- Titulaire du SSIAP 2 ou du SSIAP 3 ou du PRV2 ou de l'AP2
- Titulaire du Moniteur en Sécurité

Moyens pédagogiques et techniques :

- Enseignement théorique et technique visant les opérations pratiques de prévention, d'intervention et d'encadrement

**Durée, effectifs :**

28 heures.

5 stagiaires maximum par session

Programme :

Les parties et séquences du référentiel pédagogique SSIAP 2 (formation initiale) suivantes doivent être suivies :

2e partie : 08H

Manipulation des systèmes de sécurité incendie

(Séquences 1 et 2)

Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels le chef d'équipe est susceptible d'intervenir, identifier et interpréter les différents signaux

3e partie : 04H

Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie

(Séquence 1)

Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie

4e partie : 16H

Chef du poste central de sécurité en situation de crise

(Séquences 1 et 2)

Connaître les procédures et les consignes

Gérer les intervenants

Prendre les décisions adaptées

Connaître et mettre en actions les moyens visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers

Modalités d'évaluation des acquis :

- Contrôle des connaissances théoriques

- QCM du ministère de l'intérieur

Sanction visée :

- Attestation de formation complémentaire et diplôme SSIAP 2 par équivalence

Cas de dispense possible :

Sans objet